

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Silence-au-bout-du-fil>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez
vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°77 > **Silence au bout du fil**

8 juin 2018

Silence au bout du fil

Voici un extrait d'un reportage dessiné sur ce sujet des parafoudres radioactifs, intitulé "Silence au bout du fil", paru l'hiver dernier dans La Revue Dessinée n°18. Texte de Clotilde de Gastines et dessin de Thierry Bouüaert.

Jean-Pierre Dupont débute aux PTT en 1972, à 20 ans, comme lignard à Riom-ès-Montagnes (Cantal).



La tâche est rude pour les forçats des Télécoms.



Ils plantent chaque jour une dizaine de poteaux de 100 kilos...

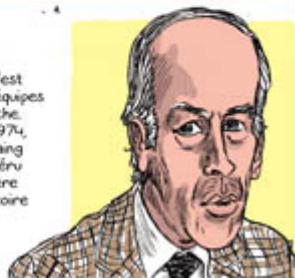


puis tirent les fils de cuivre et les câbles...

« Il fallait voir les gars, c'étaient des armoires à glace. Moi, j'étais gringalet, j'ai dû faire avec. »

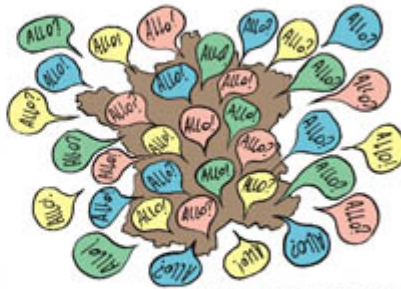


Dans la téléphonie, c'est le « coup de feu », les équipes travaillent sans relâche. Et pour cause... En 1974, Valéry Giscard d'Estaing vient d'être élu. Ce féru de modernité accélère l'équipement du territoire par les PTT.



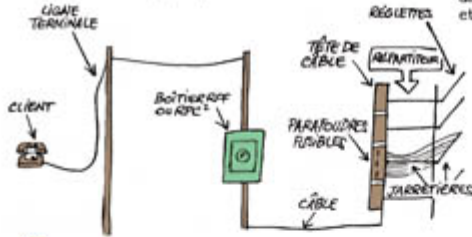
Tout le monde doit avoir son téléphone.

On passe de 4 millions d'abonnés en 1970 à 20 millions en 1983.



Chaque ligne d'abonné a besoin de quatre parafoudres : deux à l'arrivée dans les boîtes RPF, sur les poteaux, et deux au central téléphonique.

On installe des centaines de milliers de boîtiers et des dizaines de milliers de répartiteurs, souvent situés dans les bureaux de poste des villes et villages.



Le réseau de téléphone est équipé de ces fusibles radioactifs depuis 1931.



Le parafoudre, cette ampoule de verre en apparence inoffensive...

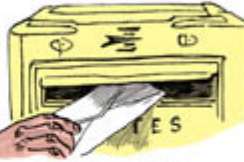
... est en réalité chargée en radium 226, krypton, tritium et prométhium. En cas de contact, d'ingestion ou d'inhalation, ces radioéléments bombardent les cellules saines de l'organisme et provoquent des cancers.





AMIANTE, ARSENIC, ONDES ÉLECTRO-MAGNÉTIQUES ET CRÉOSOTE. ON ÉTAIT EXPOSÉS À TOUT UN TAS DE SALOPERIES MAIS TOUT LE MONDE S'EN FOUTAIT.

Dès 2006, Jean-Pierre Duport fait une démarche de reconnaissance en maladie professionnelle.



Pendant des années, il multiplie les examens.



Médecine du travail :



VOUS SERIEZ DU SECTEUR PRIVÉ, ON VOUS RECONNAÎTRAIT TOUT DE SUITE, MAIS COMME VOUS ÊTES FONCTIONNAIRE...

10 ans plus tard, en 2016, le tribunal de grande instance de Clermont-Ferrand établit qu'il a travaillé durant 26 ans dans un « environnement professionnel exposant aux rayonnements ionisants émis par les parasurtenseurs ».



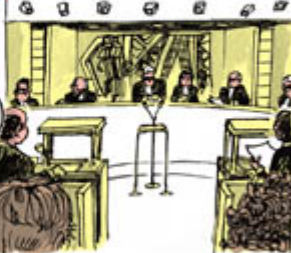
À MON RETOUR DE MALADIE, ILS M'AVAIENT SUPPRIMÉ LA VOITURE, LE TÉLÉPHONE, LE PORTABLE, LE BUREAU ET LA CHAISE...

CETTE DÉMARCHÉ A IMPLIQUÉ BEAUCOUP DE DÉPLACEMENTS ET DE COURRIERS RECOMMANDÉS.

UN JOUR, LA DRH M'A DEMANDÉ DE LEUR REMBOURSER CE QU'ORANGE AVAIT PAYÉ.

JE SUIS PARTI COMME UN CHIEN À LA RETRAITE, EN DÉCEMBRE 2007, PAS DE POT DE DÉPART, PAS UN COUP DE FIL.

ÇA ME BOUFFE, CE SONT DES BANDITS !



C'est la première fois qu'en France la justice fait le lien entre un cancer de la thyroïde et la radioactivité.